

23 AVR. 2007

BUREAU DE QUÉBEC



**Municipalité Régionale de Comté de Matane**

Matane, le 16 avril 2007

Régie de l'énergie  
Gouvernement du Québec  
1200, route de l'Église, bureau 3.10  
Québec (Québec) G1V 5A4

Objet : Appel d'offres d'Hydro-Québec / Grille de sélection applicable /  
Modifications exigées par la Régie de l'énergie

Madame,  
Monsieur,

Vous trouverez ci-jointe copie de la correspondance transmise au *ministère des Ressources naturelles et de la Faune* concernant le sujet mentionné en objet.

Veillez agréer, madame, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale  
et secrétaire-trésorière,

Line Ross, M.B.A.

LR/jr

p.j.



## Municipalité Régionale de Comté de Matane

Matane, le 16 avril 2007

Cabinet du ministre des Ressources naturelles et de la Faune  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau A-308  
Édifice de l'Atrium  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Objet : Appel d'offres d'Hydro-Québec / Grille de sélection applicable /  
Modifications exigées par la Régie de l'énergie

Madame la Ministre ou Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous vous transmettons la résolution 24-02-07 adoptée à la séance du conseil des maires de la MRC de Matane du 19 février 2007 concernant un appui à la MRC de Rimouski-Neigette vous demandant d'intervenir auprès d'Hydro-Québec afin de contrer la décision (D-2006-166) de la Régie de l'énergie.

Veuillez agréer, madame la Ministre ou monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale  
et secrétaire-trésorière,

Line Ross, M.B.A.

LR/jr

*p.j.*

c.c. Régie de l'énergie  
Union des Municipalités du Québec  
Fédération Québécoise des Municipalités  
MRC de Rimouski-Neigette



## Municipalité Régionale de Comté de Matane

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil des maires de la MRC de Matane, tenue le 19 février 2007 (en remplacement de la séance ordinaire du 14 février 2007), à 20 h en la salle de conférence de la MRC de Matane, située au 145, de la rue Soucy à Matane.**

Présences :

- M<sup>mes</sup> Hélène Boudreau, maire suppléante de Saint-Jean-de-Cherbourg  
Linda Cormier, maire de Matane  
Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
- MM. Roger Bernier, maire de Saint-Léandre  
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule  
Jacques Couillard, maire de Baie-des-Sables  
Jean-Charles Gagnon, maire de Saint-René-de-Matane  
Serge Gendron, maire de Saint-Ulric  
Donald Grenier, maire de Les Méchins  
Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme  
André Lefrançois, maire suppléant de Sainte-Félicité

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Réginald Desrosiers. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

---

### RÉSOLUTION 24-02-07

#### **DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE – RE : APPEL D'OFFRES D'HYDRO-QUÉBEC / GRILLE DE SÉLECTION APPLICABLE / MODIFICATIONS EXIGÉES PAR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

**CONSIDÉRANT QU'**Hydro-Québec a lancé en octobre 2005 des appels d'offre publics pour l'achat d'énergie d'origine éolienne de 2 000 MW, afin de répondre aux besoins en électricité à long terme de la clientèle québécoise et dont le dépôt est prévu le 15 mai 2007;

**CONSIDÉRANT QU'**Hydro-Québec dans le cadre de ce processus a produit un document d'appel d'offres et a établi des critères d'admissibilité et la méthode d'évaluation des soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les critères d'évaluation, des sous-critères d'évaluation reliés au développement durable du document d'appel d'offres, un pointage relativement à la participation des municipalités, MRC et communautés autochtones au parc éolien a été prévu;

**CONSIDÉRANT QUE** ce sous-critère favorise la participation du milieu au développement éolien et lui assure des retombées significatives de l'exploitation de la ressource éolienne;

**CONSIDÉRANT QUE** la décision (D-2006-166) de la Régie de l'énergie rendue le 21 décembre 2006 par laquelle elle ordonne à Hydro-Québec de supprimer dans l'évaluation des appels d'offres, les trois points qui étaient accordés à des projets impliquant à plus de 10 % le monde municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** désormais, seulement les projets faisant une place aux communautés autochtones pourront bénéficier de ces points;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation prévue du monde municipal dans des projets est maintenant menacée et que même certains d'entre eux actuellement en cours sont remis en question;

**CONSIDÉRANT QUE** cette décision aura des impacts sur le développement des régions et privera les citoyens de retombées économiques importantes;

**CONSIDÉRANT QUE** la décision de la Régie est à quatre (4) mois du dépôt des documents d'appel d'offres et qu'à cette étape du processus, les promoteurs sont déjà inscrits à l'appel d'offres d'Hydro-Québec et ont engagés des frais considérables sur la base des critères qui avaient clairement été identifiés dans le document d'appel d'offres d'Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui du conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette jugeant inacceptable la modification des critères d'analyse des soumissions de l'appel d'offres d'Hydro-Québec à un échéancier aussi avancé dans le processus causant préjudices aux promoteurs déjà inscrits;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Lefrançois, appuyé par madame Hélène Boudreau, et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil des maires de la MRC de Matane appuie la MRC de Rimouski-Neigette;

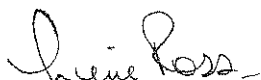
**DE** demander au ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'intervenir rapidement auprès d'Hydro-Québec pour contrer cette décision de la Régie de l'énergie;

**DE** signifier au gouvernement du Québec l'importance de redonner aux citoyens du Québec les leviers de développement économique auxquels ils s'attendent;

**DE** demander à l'UMQ et à la FQM de dénoncer la décision de la Régie et prendre action pour contrer l'injustice dans ce dossier envers les citoyens du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
à Matane, ce 27<sup>e</sup> jour de mars 2007.



Line Ross, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière